

# [WEB] - [COMPTA] Comment passer à la nomenclature M57 ?

Le trésorier demande à changer de nomenclature et de passer à la M57.

Cette opération consiste à changer de plan comptable et à le mettre en conformité.

Pour cela, se rendre dans "Initialisation" - "Plan comptable" et sélectionner le plan comptable voulu : M57 abrégé ou M57 développé.




L'écran suivant s'affiche alors selon les données saisies dans le logiciel :

## Information nouvel exercice ✕

A la demande de votre trésorier, vous souhaitez changer de nomenclature.  
L'état initial de cet exercice est propice à ce changement.

Le changement de nomenclature induit une vérification de conformité des articles utilisés dans votre Plan Comptable Personnalisé et vos éventuels documents comptables déjà saisis sur cet exercice.

Cependant, assurez-vous de bien avoir précédemment récupéré :

- les Engagements N-1 (si besoin) 
- le budget précédent dans le BP 
- les RARs dans le BP ou le BS 

Vous devrez, après la mise en conformité, vérifier les totaux des RAR et des montants BP précédent sur le BP.  
Souhaitez-vous poursuivre ?

Annuler

Lancer la mise en conformité

- Si c'est un **nouvel exercice** (aucune écriture saisie, votes et/ou RARs du BP non saisis), la période est propice

à ce changement. Cependant, avant toute chose, il convient de s'assurer d'avoir récupéré les éléments suivants :

- Les engagements N-1 (si besoin) via le menu "Travail" - "Engagements" - "Récupération des engagements N-1"
- Le Budget précédent dans le BP via le menu "Budget" - "BP : Saisie" - "Reprise BP Prec."
- Les restes à réaliser via le menu "Budget" - "BP : Saisie" - "Reprise RAR"

L'étape suivante consiste à réaliser la [mise en conformité du plan comptable](#).  
Une fois faite, vérifier les totaux des RAR et des montant BP précédents sur le BP.



- Si l'**exercice est en cours** (écritures saisies, votes et/ou RARs du BP saisis), la période n'est pas propice à ce changement.

### Information exercice en cours x

A la demande de votre trésorier, vous souhaitez changer de nomenclature.

Cet exercice étant, à priori, déjà engagé (votes et/ou RARs du BP saisis), la période n'est pas propice à ce changement.

En effet, le changement de nomenclature induit une vérification de conformité des articles utilisés dans votre Plan Comptable Personnalisé et des documents comptables déjà saisis sur cet exercice.

Vous devrez, si vous faites cette mise en conformité, vérifier tous les montants de crédits ouverts et de réalisations par chapitre ou opération d'équipement.

Souhaitez-vous poursuivre ?

Annuler

Lancer la mise en conformité